

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

Dernière mise à jour : 29 juin 2026

PRÉAMBULE

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les « CGV ») régissent l'ensemble des prestations proposées par **ECS SUD**, Société par Actions Simplifiée (SAS), spécialisée dans l'enseignement de la conduite automobile et de la sécurité routière.

Les présentes CGV définissent les droits et obligations réciproques entre **ECS SUD** et toute personne physique souhaitant bénéficier d'une ou plusieurs prestations proposées par l'établissement, notamment via le site **www.ecssud.com**, en agence ou par tout autre moyen de communication.

Toute inscription à une formation ou toute commande de prestation implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

ARTICLE 1 – IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT

Les prestations sont proposées par :

ECS SUD

Société par Actions Simplifiée (SAS)

Capital social : **1 000 €**

SIREN : **928 123 330**

SIRET : **928 123 330 00021**

Code APE : **8553Z – Enseignement de la conduite**

Numéro d'agrément préfectoral : **E2401300120**

Siège social :

Résidence La Petite Garrigue – Pivert n°2

16 Avenue des Salyens

13127 Vitrolles

Établissement :

102 Chemin de Gibbes

13014 Marseille

Téléphone :

04 12 34 05 62

Site internet :

www.ecssud.com

Courrier électronique :

contact@ecssud.com

Présidente :

Madame Ahnia HOGGAS

ARTICLE 2 – OBJET DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet de définir les modalités selon lesquelles ECS SUD fournit ses prestations d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière.

Elles s'appliquent notamment aux formations suivantes :

- Permis B boîte manuelle
- Permis B boîte automatique
- Conduite accompagnée (AAC)
- Conduite supervisée
- Formation accélérée
- Formation au Code de la route
- Heures complémentaires de conduite
- Évaluations préalables
- Accompagnement aux examens
- Prestations administratives liées aux démarches ANTS

Toute prestation non expressément mentionnée dans un contrat ou un devis ne pourra être exigée par l'élève.

ARTICLE 3 – ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES

Toute inscription auprès d'ECS SUD implique que l'élève reconnaît avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente avant la signature du contrat.

L'élève reconnaît avoir reçu toutes les informations nécessaires lui permettant de choisir librement la formation correspondant à ses besoins.

Les présentes CGV sont consultables à tout moment sur le site internet de l'établissement.

Elles peuvent également être remises gratuitement sur simple demande.

ARTICLE 4 – CONDITIONS D'INSCRIPTION

Toute inscription est soumise à :

- la signature d'un contrat de formation ;
- la remise de l'ensemble des pièces administratives demandées ;
- la réalisation, lorsque la réglementation l'impose, d'une évaluation préalable ;
- l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente ;
- le règlement des sommes convenues selon les modalités prévues au contrat.

L'inscription ne devient définitive qu'après validation du dossier administratif par ECS SUD.

L'établissement se réserve le droit de refuser une inscription lorsque le dossier est incomplet, lorsque les conditions réglementaires ne sont pas remplies ou pour tout motif légitime.

ARTICLE 5 – ÉVALUATION PRÉALABLE

Conformément à la réglementation en vigueur, toute première inscription à une formation au permis de conduire peut être précédée d'une évaluation de départ.

Cette évaluation permet d'estimer le volume prévisionnel d'heures de conduite nécessaire à l'acquisition des compétences attendues.

Cette estimation est donnée à titre indicatif.

Elle ne constitue en aucun cas un engagement contractuel quant au nombre définitif d'heures qui seront nécessaires à la réussite de l'élève.

L'évaluation est réalisée selon les méthodes pédagogiques en vigueur au sein d'ECS SUD.

ARTICLE 6 – PRESTATIONS PROPOSÉES

ECS SUD propose notamment :

- la formation théorique au Code de la route ;
- la formation pratique à la conduite ;
- la conduite accompagnée (AAC) ;
- la conduite supervisée ;
- les formations accélérées ;
- les cours de perfectionnement ;
- les évaluations pédagogiques ;
- les examens blancs ;
- les démarches administratives liées au permis de conduire.

Chaque prestation est réalisée conformément aux dispositions réglementaires applicables aux établissements d'enseignement de la conduite.

ARTICLE 7 – TARIFS

Les prix sont exprimés en euros (€) toutes taxes comprises (TTC).

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au jour de la signature du contrat ou de la commande.

Ils sont consultables en agence ainsi que sur le site internet.

Les tarifs peuvent évoluer à tout moment.

Toutefois, les prestations déjà contractualisées conservent le tarif convenu lors de leur souscription, sauf accord contraire entre les parties.

Les prestations supplémentaires demandées par l'élève feront l'objet d'une facturation complémentaire.

ARTICLE 8 – MODALITÉS DE PAIEMENT

Le règlement des prestations peut être effectué :

- par carte bancaire ;
- par virement bancaire ;
- par chèque ;
- en espèces dans les limites autorisées par la réglementation ;
- par tout autre moyen accepté par ECS SUD.

L'établissement peut proposer un échéancier de paiement sans frais, selon les modalités définies dans le contrat de formation.

Le paiement des prestations doit être effectué conformément au calendrier convenu entre les parties.

En cas de retard de paiement, ECS SUD se réserve le droit de suspendre temporairement les prestations jusqu'à régularisation de la situation, sans que cette suspension n'ouvre droit à une quelconque indemnisation.

Les sommes déjà versées restent acquises au titre des prestations déjà réalisées.

ECS SUD se réserve le droit de refuser toute présentation à l'examen pratique tant que l'intégralité des sommes dues n'a pas été réglée, sauf accord écrit contraire de l'établissement.

ARTICLE 9 – DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément aux dispositions du Code de la consommation, lorsque le contrat est conclu à distance ou hors établissement, l'élève bénéficie d'un délai légal de rétractation de quatorze (14) jours calendaires à compter de la conclusion du contrat.

L'exercice du droit de rétractation doit être notifié par écrit à ECS SUD avant l'expiration de ce délai.

Lorsque l'élève demande expressément le commencement de la prestation avant la fin du délai légal de rétractation, il reconnaît que les prestations effectivement réalisées resteront dues au prorata de leur exécution.

Le droit de rétractation ne s'applique pas dans les cas prévus par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 10 – DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Les formations sont dispensées conformément au Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne (REMC) et aux dispositions réglementaires applicables aux établissements d'enseignement de la conduite.

Les leçons sont planifiées en fonction :

- des disponibilités de l'élève ;
- des disponibilités des enseignants ;
- des contraintes d'organisation de l'établissement ;
- des places d'examen attribuées par l'administration.

Chaque séance de conduite donne lieu à une évaluation pédagogique permettant de mesurer la progression de l'élève.

L'enseignant peut adapter le contenu de la formation afin de répondre au niveau réel de l'élève.

ARTICLE 11 – RÉSERVATION, MODIFICATION ET ANNULATION DES LEÇONS

Les rendez-vous sont fixés d'un commun accord entre l'élève et l'établissement.

Toute demande d'annulation ou de modification doit être communiquée au minimum **48 heures ouvrées** avant le début de la leçon.

À défaut, la leçon sera considérée comme réalisée et restera due, sauf cas de force majeure ou motif légitime dûment justifié.

En cas d'annulation par ECS SUD, la leçon sera reportée dans les meilleurs délais sans frais supplémentaires.

L'établissement se réserve le droit de modifier exceptionnellement un rendez-vous pour des raisons pédagogiques, techniques, météorologiques ou liées à la sécurité.

ARTICLE 12 – EXAMENS

12.1 Examen du Code de la route

L'inscription à l'examen théorique général (Code de la route) est effectuée directement par l'élève auprès d'un centre d'examen agréé (La Poste, SGS, Pearson Vue, Bureau Veritas, ObjectifCode ou tout autre organisme agréé).

Les frais d'inscription à l'examen du Code de la route ne sont pas inclus dans les formules de formation, sauf mention expresse contraire dans le contrat signé avec ECS SUD.

L'élève est responsable du choix de son centre d'examen, de la réservation de sa session ainsi que du règlement des frais correspondants.

ECS SUD accompagne et conseille l'élève dans ses démarches si celui-ci en fait la demande.

12.2 Examen pratique du permis de conduire

La présentation de l'élève à l'épreuve pratique du permis de conduire est organisée par ECS SUD en fonction :

- des places attribuées par les services de l'État ;
- du niveau de préparation de l'élève ;
- de l'avis de l'équipe pédagogique ;
- du respect des obligations administratives et financières de l'élève.

ECS SUD s'engage à accompagner chaque élève dans les meilleures conditions afin d'optimiser ses chances de réussite.

Toutefois, l'établissement ne peut garantir ni une date précise d'examen ni un délai de présentation, ceux-ci dépendant exclusivement des places attribuées par l'administration.

En cas d'échec à l'épreuve pratique, un bilan pédagogique sera réalisé. Des heures de conduite complémentaires pourront être proposées afin de consolider les compétences de l'élève avant une nouvelle présentation à l'examen.

ECS SUD se réserve le droit de différer la présentation à l'examen pratique lorsqu'elle estime, pour des raisons pédagogiques ou de sécurité, que le niveau de l'élève ne permet pas de se présenter dans des conditions satisfaisantes.

ARTICLE 13 – OBLIGATIONS DE L'ÉLÈVE

L'élève s'engage à :

- fournir des informations exactes lors de son inscription ;
- remettre les documents administratifs demandés dans les délais ;
- respecter les horaires des leçons ;
- adopter un comportement respectueux envers les enseignants et le personnel administratif ;
- respecter les véhicules, le matériel pédagogique et les locaux ;
- suivre les consignes de sécurité données par les enseignants ;
- se présenter aux leçons dans un état compatible avec la conduite d'un véhicule.

Il est strictement interdit de suivre une leçon sous l'emprise de l'alcool, de stupéfiants ou de toute substance susceptible d'altérer les capacités de conduite.

Tout comportement dangereux, irrespectueux ou incompatible avec le bon déroulement de la formation pourra entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à la résiliation du contrat.

ARTICLE 14 – OBLIGATIONS D'ECS SUD

ECS SUD s'engage à :

- dispenser une formation conforme aux exigences réglementaires ;
- mettre à disposition des enseignants qualifiés et autorisés à enseigner ;
- assurer un suivi pédagogique individualisé ;
- informer régulièrement l'élève de sa progression ;
- accomplir les démarches administratives nécessaires à l'enregistrement du dossier lorsque celles-ci lui sont confiées ;
- mettre en œuvre tous les moyens raisonnables pour accompagner l'élève vers la réussite.

ECS SUD est tenue à une **obligation de moyens** et non à une obligation de résultat.

La réussite à l'examen ne peut être garantie.

ARTICLE 15 – DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Lorsque l'élève en fait la demande, ECS SUD peut assurer les formalités administratives nécessaires à son inscription auprès des services compétents.

L'élève s'engage à fournir des documents exacts, complets et conformes.

Tout retard résultant de la remise tardive ou incomplète des documents ne pourra être imputé à ECS SUD.

L'établissement ne saurait être tenu responsable des délais de traitement appliqués par les administrations compétentes.

ARTICLE 16 – RÉSILIATION DU CONTRAT

Le contrat peut être résilié à l'initiative de l'élève ou d'ECS SUD dans les conditions prévues ci-après.

L'élève peut demander la résiliation de son contrat à tout moment par écrit. Les prestations déjà réalisées, les frais administratifs engagés ainsi que les sommes restant dues au titre des prestations effectuées demeurent exigibles. Aucun remboursement ne pourra être accordé pour les prestations déjà consommées.

ECS SUD se réserve le droit de résilier le contrat de plein droit en cas de :

- non-respect des présentes Conditions Générales de Vente ;
- comportement irrespectueux, violent ou mettant en danger les personnes ou les biens ;
- non-paiement des sommes dues malgré une mise en demeure restée sans effet ;
- fraude ou fourniture de renseignements inexacts.

La résiliation ne donnera lieu à aucun remboursement des prestations déjà exécutées.

ARTICLE 17 – RESPONSABILITÉ

ECS SUD met en œuvre tous les moyens humains, techniques et pédagogiques nécessaires afin d'assurer une formation de qualité, conforme à la réglementation en vigueur.

L'établissement est soumis à une **obligation de moyens** et ne saurait garantir la réussite de l'élève aux différentes épreuves du permis de conduire.

ECS SUD ne pourra être tenue responsable :

- des délais d'obtention des places d'examen fixés par les services de l'État ;
- des retards imputables à l'administration ;
- des conséquences liées à des informations inexactes ou incomplètes fournies par l'élève ;
- des pertes, vols ou dégradations d'effets personnels survenus dans les locaux ou les véhicules de l'établissement.

ARTICLE 18 – FORCE MAJEURE

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable de l'inexécution totale ou partielle de ses obligations lorsqu'elle résulte d'un événement présentant les caractéristiques de la force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

Sont notamment considérés comme cas de force majeure, sans que cette liste soit limitative :

- catastrophe naturelle ;
- incendie ;
- inondation ;
- pandémie ou crise sanitaire ;
- grève des transports ou des services publics ;
- fermeture administrative ;
- panne informatique majeure ;
- décision des autorités administratives ;
- tout événement imprévisible, irrésistible et indépendant de la volonté des parties.

Les obligations affectées seront suspendues pendant toute la durée de l'événement.

ARTICLE 19 – PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles collectées par ECS SUD sont traitées conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la législation française en vigueur.

Ces données sont utilisées exclusivement pour :

- la gestion des demandes d'information ;
- l'inscription aux formations ;
- le suivi administratif et pédagogique ;
- les démarches auprès des administrations compétentes ;
- la gestion des examens ;
- l'amélioration des services proposés.

Les données personnelles ne sont ni vendues, ni louées, ni cédées à des tiers en dehors des obligations légales.

L'élève dispose à tout moment d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité de ses données personnelles.

Toute demande peut être adressée à ECS SUD par courrier ou par courrier électronique.

ARTICLE 20 – RÉCLAMATIONS

Toute réclamation relative à une prestation devra être adressée à ECS SUD par écrit, soit par courrier, soit par courrier électronique.

L'établissement s'engage à examiner chaque demande avec attention et à apporter une réponse dans les meilleurs délais.

ARTICLE 21 – MÉDIATION DE LA CONSOMMATION

Conformément aux dispositions des articles L.611-1 et suivants du Code de la consommation, tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un dispositif de médiation de la consommation en cas de litige non résolu avec ECS SUD.

Les coordonnées du médiateur seront communiquées dès l'adhésion de l'établissement à un organisme de médiation agréé.

ARTICLE 22 – MODIFICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ECS SUD se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales de Vente à tout moment afin de tenir compte des évolutions législatives, réglementaires ou de son activité.

Les nouvelles dispositions ne seront applicables qu'aux contrats conclus postérieurement à leur entrée en vigueur.

ARTICLE 23 – DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Les présentes Conditions Générales de Vente sont régies par le droit français.

En cas de différend relatif à leur interprétation ou à leur exécution, les parties s'efforceront de rechercher une solution amiable.

À défaut d'accord amiable, le litige relèvera de la compétence des juridictions territorialement compétentes conformément aux règles du droit français.

ARTICLE 24 – DISPOSITIONS FINALES

Le fait pour ECS SUD de ne pas se prévaloir, à un moment donné, d'une disposition des présentes Conditions Générales de Vente ne pourra être interprété comme une renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Si l'une quelconque des clauses des présentes CGV devait être déclarée nulle ou inapplicable, les autres dispositions demeureront pleinement applicables.

Les présentes Conditions Générales de Vente constituent l'intégralité de l'accord conclu entre ECS SUD et l'élève concernant les prestations de formation proposées par l'établissement.